



COMPTE-RENDU de séance valant PROCES-VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL du 20 novembre 2021 à 20h30

1/ Election du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mme Violène PELLETIER secrétaire de séance.

2/ Projet de réalisation d'un parc solaire photovoltaïque Statuts constitutifs de la société TS039LESCH - Pacte d'associés

Mr le Maire rappelle la délibération n°53/2020 prise le 7 octobre 2020, par laquelle le conseil municipal a désigné la société TRINASOLAR FRANCE SYSTEMS comme lauréat de l'appel à projet pour la réalisation d'un parc solaire photovoltaïque sur la commune de LESCHEROUX et sollicité l'intervention du fonds d'investissement régional OSER dans le montage du projet.

Mr le Maire rappelle la délibération n°58/2020 prise le 8 décembre 2020, par laquelle le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les promesses de bail emphytéotique ainsi que le protocole d'accord afin de permettre tant la réalisation des études que la réalisation et l'exploitation, le cas échéant d'une centrale solaire sur les terrains situés « aux ettarts ».

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Maire rappelle que la commune, le fonds d'investissement régional OSER et TRINASOLAR FRANCE SYSTEMS vont constituer une société par actions simplifiée ayant pour objet le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale solaire sur la commune de Lescheroux et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Mr le Maire donne lecture du projet des statuts constitutifs et du pacte d'associés ayant pour objet de définir les droits et obligations de TRINASOLAR FRANCE SYSTEMS, la Commune de LESCHEROUX, SOCIETE DE FINANCEMENT REGIONAL OSER.

Mr le Maire indique qu'il est donc apparu opportun pour les parties de coopérer au sein de la société par des prises de participations permettant au Fonds OSER de détenir directement 10% du capital et des droits de vote de la société, à la commune de LESCHEROUX de détenir directement 20% du capital et des droits de vote de la société et enfin à TRINASOLAR FRANCE SYSTEMS de détenir directement 70% du capital et des droits de la cote de la société

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le projet des statuts constitutifs de la société ainsi que le projet de pacte d'associés et autorise Monsieur le Maire à signer ces deux documents.

3/ Décision modificative n°5 au budget communal 2021 :

Il est nécessaire d'effectuer une décision modificative n°5 pour ajouter des crédits au 266
« titres de la société » :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2315-35 : voirie	600.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	600.00 €			
D 266 : Autres formes de particip.		600.00 €		
TOTAL D 26 : Participations et créances ratta		600.00 €		
Total	600.00 €	600.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

